



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT N° 85-2023

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 08/06/2023 par Monsieur RIVIERE – Société SOMELEC – TSA 70011- 69134 DARDILLY.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux d'implantation coffret, raccordement depuis réseau DPE et dépose ancien branchement il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 14/06/2023 et pour une durée de 15 jours, la société SOMELEC est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : travaux d'implantation coffret, raccordement depuis réseau DPE et dépose ancien branchement au 10 rue Raymond Bataille. La circulation sera alternée manuellement et le stationnement interdit sur la zone de travaux.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SOMELEC.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise SOMELEC sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 08/06/2023

Le Maire,
Jacky GAUPLIER

